



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 114575

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation précaire des personnes recrutées en emploi de vie scolaire (EVS) dans les établissements scolaires ainsi que sur le rôle clé de ces personnels au sein des écoles, collèges et lycées de la République. Leurs tâches sont multiples et ces personnes oeuvrent activement au bon fonctionnement des établissements : assistance administrative, aide aux élèves handicapés, aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves, aide à la documentation, aide à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives, aide à l'utilisation des nouvelles technologies. Elles sont des repères et des appuis pour les enseignants, les enfants et les parents d'élèves. Ces emplois sont aujourd'hui menacés. En 2011, 14 500 emplois d'EVS ont été détruits. La conséquence directe est la suppression de nombreux postes dans des établissements qui souffrent déjà de la suppression des réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté, de postes d'enseignants, de postes d'auxiliaires de vie scolaire, d'augmentation des effectifs. La majorité des EVS ont su développer des compétences qui méritent par ailleurs d'être prises en compte et validées au travers d'un statut défini et d'un salaire correct. Il lui demande de pérenniser ces emplois indispensables et d'assurer ainsi le bon fonctionnement des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114575

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7793

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)